

Commune de Saint Martin de Bernegoue
Procès-Verbal du Conseil Municipal - Séance du 16 septembre 2024

Le 16 septembre 2024 à 20h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoue se sont réunis, en séance publique, salle du Conseil Municipal de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Frédéric NOURRIGEON, Maire, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Étaient présents : MM. Frédéric BONNEFONT, Jérôme CLARCK, Pascal CLERJEAU, Daniel GOY, Philippe LAIDET, Nathalie LAVILLONNIÈRE, Sandrine LONGEAU, Dominique MAURILLE, Fabrice MILLASSEAU, Frédéric NOURRIGEON, Delphine PERONNE, Christine PETORIN.

Absentes :

Mme Isabelle DEGUIL,
Mme Cécile RICHARD.

M. Daniel GOY est nommé secrétaire de séance.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

COMMUNE

✓ **NON RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE** : Par arrêté en date du 23 juillet 2024, la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour l'année 2023 concernant les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

✓ **PERSONNEL COMMUNAL** : les deux agents des services techniques sont de retour et à plein temps tous les deux.

✓ **DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »** : Le dispositif « Argent de poche » a été mis en place cette année pour la première fois et quatre jeunes ont été retenus pour effectuer un travail de désherbage du cimetière la semaine du 15 au 19 juillet dernier. Ils se sont répartis en deux équipes de deux supervisés tour à tour par un agent communal, le Maire, M. Daniel GOY et M. Philippe LAIDET, conseillers municipaux et M. Dominique MAURILLE, adjoint.

La semaine s'est déroulée dans un bon esprit et malgré la chaleur, les jeunes ont été très volontaires et efficaces.

M. Le Maire leur a demandé un retour d'expérience et de l'avis général, ils auraient souhaité plus de diversité dans les tâches à effectuer. Nous essaierons d'en tenir compte lors d'une prochaine session.

✓ **VÉHICULE UTILITAIRE SCPC** : Comme évoqué lors du conseil municipal du 10 juin dernier, le Syndicat de Communes Plaine de Courance (SCPC) met en vente un utilitaire RENAULT TRAFFIC rouge ayant 97 321 km au compteur avec un devis de réparation estimé à 949,86 €. Le Conseil Municipal s'étant prononcé favorablement pour l'acquisition de cet utilitaire et après s'être assuré que le devis de réparations établi au printemps était toujours en vigueur, M. le Maire a adressé un courrier au SCPC en vue de se porter acquéreur du Renault Traffic pour la somme de 2 000 € TTC.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

D240916-01 – FDJ 2024 (FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Le Fonds D'aide aux Jeunes est un fonds partenarial destiné à soutenir les jeunes deux-sévriens âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés financières. Ce fonds apporte des aides principalement alimentaires et d'hygiène, mais aussi d'hébergement, de transport : les jeunes bénéficient également d'actions relatives à la mobilité, à la santé ou à la citoyenneté.

Au regard des éléments en notre possession, aucune demande d'aide individuelle au titre du FAJ (aide alimentaire et frais de transport) n'a été formulée par des jeunes domiciliés à St Martin de Bernegoue en 2023.

Il faut préciser toutefois que le FAJ s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans sortis du milieu familial ou dans un foyer bénéficiaire de minima sociaux, en rupture familiale et sans ressource.

Ces aides sont majoritairement sollicités par des jeunes qui sont domiciliés, au moment de la demande, sur des communes économiquement dynamiques ou près des lieux de formation et qui sont bien souvent issus des territoires ruraux. Mais malheureusement nous ne disposons pas de ce niveau de précision.

Outre les aides individuelles, Le FAJ soutient également des actions collectives portées par des structures accueillant ce jeune public (Mission Locale ou E2C par exemple pour le niortais) et auxquelles participent des jeunes dont le lieu de résidence n'est pas précisé (Bourses aux permis, école de la deuxième chance...)

En 2023, le Conseil Municipal avait décidé de verser à l'unanimité la somme de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Reconduire la participation de la collectivité au Fonds D'aide aux Jeunes pour l'année 2024,
- Verser la somme de 100 € au titre de la participation communale au F.D.J.

D240916-02 – FSL 2024 (FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT)

Le Fonds de Solidarité Logement est un outil de cohésion sociale au service des habitants du département qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges de logement et d'énergie compte-tenu de leur budget restreint.

Il peut être sollicité pour le paiement des factures d'énergie, d'eau, de téléphonie et d'internet, du dépôt de garantie, d'un premier loyer et de l'assurance habitation mais aussi d'un impayé de loyer. Il permet d'éviter les coupures d'eau et d'énergie ainsi que les expulsions.

En 2023, ce fonds a soutenu 2 717 ménages par le biais d'une aide individuelle ou d'une mesure d'accompagnement, pour un montant global de 1 350 000 €.

Pour la commune de Saint Martin de Bernegoue, aucune aide n'a été sollicitée ou accordée sur l'année 2023.

Le Conseil Municipal fait le choix, à l'unanimité, de ne pas contribuer à cette aide pour l'année 2024.

Ce dispositif n'étant peut-être pas assez connu, une information sera faite dans un prochain bulletin municipal.

NIORT AGGLO

✓ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : Dans le cadre de la mise en place du PCS de la commune, 3 réunions thématiques de travail sont programmées avec les autres communes du secteur :

- 26 septembre à 18h à Prahecq
- 7 novembre à 18h à Fors
- 5 décembre à 18h à Marigny

En parallèle, des réunions spécifiques seront programmées en Mairie pour recueillir et travailler les documents constitutifs du PCS de la commune.

✓ **ABRI VÉLOS** : NIORT AGGLO nous a contacté concernant notre souhait d'installation d'un abri-vélo sécurisé sur la commune. M. Pascal CLERJEAU va contacter M. POIBLEAUD en vue de l'installer à proximité de l'arrêt de bus près de la Mairie. Le calendrier de déploiement nous sera communiqué ultérieurement.

✓ **BROYEUR MUTUALISÉ** : Suite à la décision du Conseil du 1^{er} juillet dernier d'acquérir un broyeur mutualisé avec les communes de Fors et Juscorps, l'Association ATS a confirmé son accord pour assurer l'animation pour le compte de la commune.

Dans un même temps, un agent communal va participer à une journée d'information et de formation avec au programme :

- Typologie des déchets verts, gisement et saisonnalité
- Les gains collectifs et individuels d'une gestion de proximité des déchets verts
- Cadre réglementaire, contexte sociétal et enjeux
- Les techniques de gestion intégrée des déchets verts : focus sur le paillage, le compostage...
- De l'évitement au détournement : notions de gestion différenciée des espaces verts
- Un amendement pour le sol

✓ **RAPPORT ASSAINISSEMENT 2023** :

D240916-03 – NIORT AGGLO - RAPPORT ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire expose,

Après examen en Conférence des Maires de NIORT AGGLO ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5 ;

VU le décret n°95-101 du 2 février 1955 dite loi « BARNIER » et ses décrets d'application ;

VU l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement ;

VU la circulaire d'application du 28 avril 2008 ;

VU l'arrêté du 2 décembre 2013 ;

VU les décrets n°2015-1820 du 29 décembre 2015 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015 ;

VU la loi NOTRe ;

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), du 19 juin 2024 ;

Il vous est présenté les rapports annuels de l'exercice 2023 portant sur le prix et la qualité des Services publics de la Communauté d'Agglomération du Niortais de :

- L'assainissement collectif ;
- L'assainissement non collectif.

Les principaux faits marquants de l'année 2023 sont les suivants :

- Mise en œuvre d'une régie à autonomie financière au 1er janvier 2023 ;
- Début des recrutements en contrats de droit privé et application de la convention collective et de l'accord d'entreprise ;
- Forte hausse des coûts énergétiques (+22%) pour la deuxième année consécutive nécessitant la mise en œuvre de mesures de sobriété ;
- Forts investissements liés aux travaux de renouvellement de 2 stations d'épuration à Mauzé-sur-le-Mignon et Coulon mises en service en 2023 ;
- Révision des zonages

Ces rapports seront tenus à la disposition du public au service assainissement et dans chaque mairie des communes de l'agglomération, pour consultation et ils doivent être présentés au conseil municipal de chaque commune avant le 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte des rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif mais les élus s'interrogent toutefois sur le fait que tous les contrôles réalisés en 2023 aient été classifiés « non conformes ».

SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE (SCPC)

✓ FINANCEMENT ET MODALITÉS DE RÉPARTITION ENTRE LES COMMUNES :

1 – Contexte historique

Le SCPC a été créé en 2015 suite à la restitution par la CAN de compétences qu'elle ne pouvait exercer et regroupe 12 communes pour une population totale de 13 921 habitants.

Le SCPC gère :

- Le secteur de la petite enfance (haltes-garderies, crèches, centres de loisirs, ATSEM, entretien des écoles, informatique dans les écoles)
- La défense incendie
- Le portage des repas

La participation des communes membres au financement du SCPC comprend 2 parts :

- Une 1^{ère} part correspondant à l'attribution de compensation versée à la commune par la CAN en rapport avec la restitution de compétences, déductions faites :
 - De la participation transport scolaire
 - Du contingent incendie qui relève des communes
- Une 2^{ème} part fixée au prorata du nombre d'habitants : population DGF.

2 – Contexte économique

En 2020, les participations des communes ont été redéfinies afin de répartir de façon plus « équitable » la perte financière (baisse des dotations d'Etat) résultant des restitutions de compétences et du versement de l'attribution de compensation correspondant.

En effet, les attributions de compensation sont comptabilisées dans les ressources des communes et provoquent une augmentation du potentiel financier, avec pour conséquence, une baisse des dotations qui a été évaluée à 183 553€ pour l'ensemble des communes.

Depuis 2021, on constate une diminution conséquente de l'épargne brute du SCPC liée à la progression des dépenses de fonctionnement impactées par un contexte fortement inflationniste avec des recettes amoindries.

Dans ce contexte, le SCPC a mandaté le cabinet d'études KPMG en vue de réaliser un diagnostic de l'existant puis de proposer un autre mode de répartition que celui de la population DGF pour les participations des communes afin d'être plus équitable.

3 – Restitution des premiers éléments d'analyse de KPMG

Le 1^{er} juillet, KPMG a présenté aux Maires des communes membres du SCPC une analyse rétrospective sur la période 2018/2023 qui confirme la nécessité de revoir la stratégie financière du Syndicat.

Ainsi, KPMG estime que le SCPC a besoin de 370 000 € supplémentaires dès 2025 avec une projection à + 750 000 € en 2029 pour pouvoir :

- Renouer avec un taux de CAF brute supérieur à 10 %
- Se passer d'un emprunt sur toute la période et donc de se désendetter
- Reconstituer de la trésorerie entre 2026 et 2029

Dans sa proposition, KPMG a fait le choix de faire porter cette augmentation de recettes de 750 000 € supplémentaires uniquement sur les contributions des communes membres.

4 – Contexte économique de la commune de Saint Martin de Bernegoue

La commune a un budget contraint qui offre peu de marges de manœuvre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le tableau ci-dessous montre la part de la contribution au SCPC qui pèse déjà lourdement sur le budget de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023	2024
Budget Fonctionnement	479 226.39 €	532 796.71 €	521 928.18 €	579 616.63 €	541 886.67 €*
Contribution SCPC	122 238.00€	122 543.00 €	122 546.00 €	122 545.00 €	126 773.00 €
%	25.51	23.00	23.48	21.14	23.39

**Prévisions*

En termes d'investissements, la capacité des élus est là encore très limitée comme le montre le tableau ci-dessous alors que les besoins sont nombreux notamment en ce qui concerne la rénovation énergétique :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	56 529.54 €	16 537.09 €	21 374.55 €	76 666.32 €	42 930.00 €*

**Prévisions*

Dans ces conditions, la proposition de KPMG d'augmenter les contributions des communes membres de 750 000 € à l'horizon 2029 n'est pas tenable pour la commune de Saint Martin de Bernegoue.

En vue de préserver nos maigres finances, nous ne pourrions accepter qu'une augmentation limitée à l'inflation dans la limite de 5% par an.

Les élus actuels héritent des décisions prises par leurs prédécesseurs en matière de fiscalité. Les élus ont déjà agi sur ce levier depuis leur élection (encore cette année). Il n'est pas possible d'augmenter le niveau de taxe (foncière) au seul motif des besoins du SCPC. L'évolution doit être progressive et la commune doit aussi et en premier lieu assurer les investissements qui s'imposent sur son territoire.

5 – Propositions

Les élus souhaiteraient :

- Avoir accès à un bilan des services utilisés ainsi que le nombre de bénéficiaires pour chaque commune sur l'année 2023
- Etaler les investissements CPI dans le temps
- Étudier les tarifs facturés aux administrés par rapport à d'autres structures de même strate
- Faire un audit des services actuellement proposés (certains sont peut-être à optimiser, d'autres à réduire ...).

COMMISSION CVE

✓ **TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU VIEUX MOULIN** : Les travaux ont débuté le 10 septembre et doivent durer une semaine sous réserve que la météo soit clémente. La route a été décaissée sur une profondeur de 60 cm environ sur un sol dur et très calcaire, un drain de 160 de diamètre va être posé dans un géotextile, puis recouvert d'un matériau dioritique et enfin réalisation d'un tri couche.

✓ **DÉBERNAGE** : Il va avoir lieu toute cette semaine et, comme ils s'y étaient engagés, les exploitants agricoles de la commune vont gérer entre eux le déblaiement de la terre. Nous leur adressons un grand merci pour cette initiative qui ne monopolisera pas nos agents communaux qui ont beaucoup à faire par ailleurs.

✓ **PORTAIL DE L'ÉCOLE** : Il a été posé pendant l'été et fonctionne parfaitement.

✓ **VOIRIE ROUTE DE FONCLAIROUIN** : Pour rappel, la route a été dégradée en novembre 2023 par un agriculteur de Brûlain qui a spontanément fait les démarches pour déclarer le sinistre à son assurance. Au vu du montant important des travaux de réfection de la voirie, sa compagnie d'assurance a souhaité que nous fassions intervenir notre compagnie, la SMACL. Après avoir relancé plusieurs fois la SMACL concernant l'avancée du dossier, nous venons d'apprendre qu'un expert a été mandaté pour intervenir courant novembre.

COMMISSION BIEN VIVRE

✓ **BILAN FÊTE DU 14 JUILLET** : la fête a rassemblé 123 participants. La journée a été animée par un karaoké, un concours de pétanque et les enfants ont pris plaisir à jouer dans la structure gonflable. Une nouvelle fois, le repas a aussi été très apprécié.

✓ **PLANTATION DE HAIES** : Concernant le projet de plantation de haies et d'arbres fruitiers à la Figère ainsi que des arbustes sur le parking de l'école, M. Dominique MAURILLE informe le Conseil Municipal qu'Harmonie Mutuelle a décidé d'accorder une subvention de 1 200 € à la commune pour mener à bien ce projet.

M. Pascal CLERJEAU doit maintenant se mettre en relation avec l'association PROM'HAIES qui doit nous accompagner pour la mise en place de ce chantier qui se déroulera le samedi 16 novembre prochain et pour lequel nous allons solliciter les enfants de l'école, les associations ARBRE et ATS.

COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE

✓ **POINT SUR LA RENTRÉE** : Après le départ de Mme Amélie DEBENAIS pour la Charente-Maritime, nous accueillons cette année une nouvelle directrice, Mme Sabrina COUSSAUD, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Apparemment plusieurs projets d'ambition fourmillent dans la tête des enseignantes mais l'équipe étant nouvellement constituée, rien n'a été divulgué pour le moment.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **DÉPÔTS SAUVAGES** : En cette rentrée, nous avons à déplorer deux dépôts sauvages dans la même semaine dont un constitué d'un grand sac poubelle contenant une grande quantité de sandwiches périmés sous emballage.

M. Le Maire en a informé la gendarmerie qui diligente une enquête et il ira porter plainte.

Pour le second, nous avons retrouvé parmi les déchets jonchés sur le sol avec un grand sac poubelle, une enveloppe avec des coordonnées. Une lettre recommandée a été envoyée à l'intéressé l'informant qu'une participation aux frais d'enlèvement lui sera facturé.

✓ **AGENDA** :

14 octobre à 20h – Conseil Municipal

La Séance est levée à 23h10

Frédéric NOURRIGEON, Maire	Daniel GOY, Secrétaire de séance
----------------------------	----------------------------------